

ÎLE DE LOISIRS DU VAL DE SEINE

SYNDICAT MIXTE
D'ETUDES,
D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION
DE LA BASE DE PLEIN AIR
ET DE LOISIRS DU VAL DE SEINE

Le Comité syndical de la Base de Loisirs du Val de Seine, dûment convoqué, s'est réuni
Le lundi 11 septembre 2023, à 18h00, sous la présidence de Fabienne DEVÈZE,
Présidente du Syndicat mixte

Fabienne DEVÈZE	: Présente
Suzanne JAUNET	: Excusée, pouvoir à Mme ZAMMIT-POPESCU
Vincent POIRET	: Présent
Victor RODRIGUES	: Présent
Jean-François RAYNAL	: Présent
Cécile ZAMMIT-POPESCU	: Présente
Marc HERZ	: Présent
Fabien AUFRECHTER	: Présent
Josiane SIMON	: Excusée
Gaëlle PELATAN	: Présente
Jean-Philippe LUCE	: Absent
Dieynaba DIOP	: Excusée, représentée par sa suppléante, Mme SENEÉ

Le quorum étant réuni, l'Assemblée peut délibérer valablement.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION :

Le procès-verbal de la réunion de Comité du 11 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS :

La Présidente apporte à l'Assemblée des informations sur les points suivants :

- Bilan sommaire de la saison estivale
- Résultats de l'AMI lancé par la Région et visite du VP Karam
- Camping-caravaning
- Dossier Roms
- Opération « traitement des déchets »
- Travaux Centre équestre
- Projet UEY (ex Brédy) : travaux et nouvelle convention
- Stagiaire « Promotion-Communication »
- Orientations pour Val de Seine

ADMINISTRATION GENERALE :

Néant

AFFAIRES FINANCIERES :

Situation des comptes de Fonctionnement au 31 août 2023 :

Une situation des comptes de Fonctionnement est présentée au Comité syndical fin août et fin décembre de chaque année. Les comptes ont donc été consolidés au 31 août 2023 et un document de synthèse est joint en annexe.

Le Comité syndical :

- **Prend acte de la situation des comptes de Fonctionnement au 31 août 2023.**

Pièce jointe : Comparatif cumulé N/BP/N-1 au 31 août 2023.

Estimation des comptes de Fonctionnement au 31 décembre 2023 :

Une situation des comptes de Fonctionnement est présentée au Comité syndical fin août et fin décembre de chaque année. Les comptes au 31 août ont donc été consolidés et commentés ce jour.

Dans le contexte actuel, il a été décidé de procéder à une estimation des comptes de fin d'exercice, soit au 31 décembre 2023.

Un document de synthèse est joint en annexe.

Le Comité syndical :

- **Prend connaissance de la situation des comptes de Fonctionnement estimés au 31 décembre 2023.**

Pièce jointe : Comparatif cumulé N/BP/N-1 au 31 décembre 2023 (Estimé).

Participation des collectivités 2023 - Demande de subventions complémentaires :

La participation des collectivités à l'équilibre financier du Syndicat a été arrêtée au BP 2023 à 199.401,67 €, pour tenir compte des régularisations à faire suite aux opérations réalisées en 2021 (cf délib 2022-12 du 19/09/2022, jointe) après un exercice 2022 au cours duquel la participation des collectivités respectait le montant conventionnel de 240.000 €.

La répartition 2023 a donc été votée comme suit :

Département des Yvelines :	120.000,00 €
CU-GPS&O :	42.628,21 €
Commune des Mureaux :	36.773,76 €
<u>Total :</u>	<u>199.401,67 €</u>

Cette année, l'Île de Loisirs a dû faire face à la crise énergétique post Covid et a vu ses charges générales augmenter fortement, l'électricité par exemple multipliée par six.

Après plusieurs réunions et négociations avec EDF et le SEY 78, il a été conclu un nouveau contrat de fourniture d'électricité, plus avantageux. Cela a pu amortir un peu les coûts, même si le dépassement budgétaire sera important (480.000 € de consommations estimées, vs 300.000 € au BP, vs 95.668 € en 2022).

De plus, la fermeture du centre équestre liée à l'absence de personnel en début d'année, les diverses régularisations (eau, sécurité, etc.), la flambée des prix des matières premières alimentaires et enfin l'augmentation substantielle des coûts horaires des maîtres-nageurs ont contribué à pénaliser les comptes.

En interne, un plan de redressement drastique a été mis en place pour l'exercice 2024 (non renouvellement CDD, fermeture du camping, économies d'énergie etc.) pour une économie globale autour de 400.000 €.

Il est proposé, afin de parvenir à clôturer l'exercice, de solliciter une subvention complémentaire de 480.000 € aux collectivités partenaires afin d'assurer la poursuite de l'exploitation.

Le montant total de la participation des collectivités pour l'exercice 2023 sera donc de l'ordre de **680.000 euros** et le déficit estimé au 31 décembre 2023 de l'ordre de **130.000 €** que le Syndicat pourra reporter sur l'exercice 2024.

Selon les règles habituelles, la répartition de la participation complémentaire se décompose comme suit :

Département des Yvelines :	240.000 €
CU-GPS&O :	128.848 €
Commune des Mureaux :	111.152 €
<u>Total :</u>	<u>480.000 €</u>

Le Comité syndical, à l'unanimité moins 1 abstention (Monsieur RODRIGUÈS) :

- Vu les motifs ci-dessus exposés ;
- Considérant la nécessité de préserver l'équilibre des comptes ;
- **Sollicite des collectivités partenaires du Syndicat le versement d'une subvention complémentaire pour 2023 de 480.000 €, selon la répartition ci-dessus ;**
- **Autorise la Présidente à signer toute pièce relative à la bonne exécution de cette délibération.**

Décision budgétaire modificative n° 1 :

Écriture n° 1 : Participation des collectivités – Subventions complémentaires :

Par délibération de ce jour, le Syndicat mixte a sollicité des collectivités partenaires, le versement de subventions complémentaires sur l'exercice 2023 de 480.000 €, afin que l'Île de Loisirs puisse continuer de fonctionner jusqu'à la fin de l'exercice.

Conformément à l'instruction comptable, il convient d'inscrire ces crédits au Budget 2023 en section de Fonctionnement, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes	art 7473	Participation Département des Yvelines	+ 240.000,00 €
Recettes	art 74751	Participation CU-GPS&O	+ 128.848,00 €
Recettes	art 74748	Participation Mairie Les Mureaux	+ 111.152,00 €
TOTAL			+ 480.000,00 €

Dépenses	art 60611/011	Eau	+ 14.000,00 €
Dépenses	art 60612/011	Energie, électricité	+ 185.000,00 €
Dépenses	art 60621/011	Combustible	+ 12.000,00 €
Dépenses	art 60623/011	Alimentation	+ 80.000,00 €
Dépenses	art 60632/011	Fournitures de petit équipement	+ 14.000,00 €
Dépenses	art 611/011	Contrats de prestations de services	+ 25.000,00 €
Dépenses	art 6135/011	Locations mobilières	+ 9.000,00 €
Dépenses	art 61551/011	Entretien sur matériel roulant	+ 12.000,00 €
Dépenses	art 6188/011	Autres frais divers	+ 8.000,00 €
Dépenses	art 6288/011	Autres services extérieurs	+ 25.000,00 €
Dépenses	art 64131/012	Rémunération	+ 96.000,00 €
TOTAL			+ 480.000,00 €

☑ Écriture n° 2 : Ajustements budgétaires :

Il convient donc de procéder aux ajustements budgétaires suivants, en section de Fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes	art 752/75	Hébergement Maurice Clerc	+	1.000,00 €
TOTAL			+	1.000,00 €

Dépenses	art 6817/68	Dotation aux provisions pour créances douteuses	+	102,28 €
Dépenses	art 673/67	Titres annulés (exercices antérieurs)	+	897,72 €
TOTAL			+	1.000,00 €

☑ Écriture n° 3 : Intégration budgétaire de crédits régionaux :

Dans sa séance du 1^{er} juin 2023, la Commission Permanente du Conseil Régional d'Ile-de-France a accordé au Syndicat une subvention de 398.000 € pour la réhabilitation des carrières du Centre équestre. Il convient de procéder à l'inscription budgétaire de ces crédits, comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes	art 1322	Dotation régionales (P2023 CEQ)	+	398.000,00 €
TOTAL			+	398.000,00 €

Dépenses	art 2031	Frais d'études et de recherches (P2023 CEQ)	+	10.800,00 €
Dépenses	art 2033	Frais d'insertion (P2023 CEQ)	+	1.200,00 €
Dépenses	art 2138	Autres constructions (P2023 CEQ)	+	386.000,00 €
TOTAL			+	398.000,00 €

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- Adopte la Décision budgétaire modificative n°1.

Centre équestre : cession d'équidé :

Le Centre équestre a été repris en régie directe le 1^{er} janvier 2019.

Cette année-là, le Syndicat mixte a sollicité de la Région une subvention pour l'acquisition de 13 équidés afin de renforcer le cheptel.

Un de ces équidés fait aujourd'hui l'objet d'une proposition de rachat intéressante par un de nos clients du Centre équestre.

En effet, l'équidé acheté en 2019 pour un montant de 6.000 € peut être vendu pour un montant 13.500 €.

En 2023, la valeur nette comptable de l'équidé est de 3.600 €. Cette cession générera donc une plus value de 9.900 € dans la comptabilité du Syndicat mixte, dont une partie pourra être affectée à l'acquisition d'un nouvel équidé. De plus, le cheval cédé continuera d'être « logé » dans notre Centre équestre et une pension mensuelle sera facturée.

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- Vu les motifs ci-dessus exposés ;
- Considérant l'offre de reprise faite par un particulier ;
- Autorise la Présidente à vendre l'équidé aux conditions susmentionnées ;
- Autorise la Présidente à faire procéder à la sortie d'inventaire de l'équidé et à l'enregistrement comptable des opérations de cession.

Championnats de France d'équitation 2024 – Prise en charge des frais d'hébergement du personnel :

Chaque année, les championnats de France se déroulent sur le site Fédéral de Lamotte-Beuvron au mois de juillet, à l'issue d'une année de qualifications.

En 2024, les dates prévisionnelles sont du 6 au 14 juillet pour les championnats poneys et du 19 au 28 juillet pour les championnats chevaux.

Les compétitions permettent à notre Centre équestre de dégager un profit non négligeable sur l'année (10% du CA) produit par les prestations telles que les entraînements, stages de perfectionnement, forfaits d'enseignement etc.

C'est en effet dans l'objectif de participer à ces championnats nationaux que nos cavaliers s'investissent dans la structure.

L'opération financière est prévue pour être sans impact puisque les frais inhérents à l'événement sont inclus dans la prestation facturée à chaque cavalier participant à ces championnats.

Il est donc proposé d'héberger nos monitrices du Centre équestre pour chaque période de championnat. Les devis en notre possession font état d'un montant d'environ 4.000 € TTC pour l'ensemble de la compétition, frais de déplacement inclus, étant entendu encore une fois qu'il s'agit d'une « opération blanche » pour nos finances.

Pour la bonne règle, il reste bien entendu que la Responsable du Centre équestre fournira, à l'issue, un compte exhaustif et détaillé des dépenses engendrées, de même que sera fourni, en fin d'exercice, un récapitulatif précis du retour financier de cette opération.

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- Vu les motifs ci-dessus exposés ;
- Considérant l'intérêt de participer à ces événements pour la notoriété de notre Centre équestre ;
- **Autorise la Présidente à signer toute pièce relative aux frais d'hébergement et de déplacements engendrés par ces compétitions.**

Camping : cessation temporaire d'activité :

Depuis de longues années, la fréquentation du camping-caravaning s'étioule mais l'explosion du coût des fluides lui a ôté toute rentabilité. Ainsi il contribue à l'augmentation du déficit de fonctionnement global de l'Île de Loisirs. À cela, plusieurs raisons :

- Une activité en baisse en raison du manque d'attrait de l'équipement, le niveau de confort des installations ainsi que les services proposés sont très en deçà des standards actuels ; il nécessiterait de gros investissements,
- Une promotion et une commercialisation sans doute à revoir ;

Dans le cadre de la stratégie de maîtrise du déficit financier et de restructuration de cet équipement, il est proposé de limiter son exploitation aux seuls mois de juillet-août, période à laquelle les taux d'occupation sont les plus élevés. De même, le camping pourra être remis en service, ponctuellement, pour répondre à des demandes spécifiques.

L'idée générale est de n'ouvrir que lorsque l'occupation est suffisante pour garantir une rentabilité minimale.

La cessation d'activité, a été signifiée par courrier en juin dernier. Elle devait prendre effet initialement le 3 septembre et a dû être reportée au 30 septembre, en raison de quatre familles, qui évoquent plusieurs enfants en bas âge, un enfant handicapé. Enfin, elles se disent confrontées à de grandes difficultés pour trouver un nouvel emplacement ailleurs.

Nonobstant, dans tous les cas, l'établissement fermera ses portes et cessera la délivrance de tous les services (eau, électricité, sanitaires, accueil et gardiennage) le 30 septembre prochain. Faute d'un départ consenti par les familles présentes, une procédure judiciaire devra sans doute être engagée afin d'obtenir leur expulsion.

L'Assemblée est appelée à débattre de ce sujet.

**Il en résulte que le Comité syndical,
à l'unanimité moins 1 NPPV (Monsieur AUFRECHTER) :**

- Vu les discussions menées ce jour ;
- Vu les motifs ci-dessus exposés ;
- Vu la situation et les difficultés actuelles du camping ;
- Vu la nécessité de mettre fin aux conséquences financières afférentes, qui pénalisent l'ensemble de la gestion de l'Île de Loisirs ;

Décide :

- Charge la Présidente de signer toute pièce relative à cette affaire et de veiller à la bonne exécution de la présente délibération ;
- Donne à la Présidente, si nécessaire, délégation pour ester en justice.

TRAVAUX, ÉQUIPEMENTS ET PROGRAMMES REGIONAUX :

Néant

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30.

La Présidente du Syndicat mixte

Fabienne DEVÉZE
Conseillère départementale des Yvelines



Nombre de pages : 6

Diffusion : Les membres du Comité syndical.